

Version Française

Guide pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection contre la chaleur et la flamme

Leitfaden für Auswahl, Gebrauch, Pflege und Instandhaltung von Schutzkleidung gegen Hitze und Flammen

Guidance for selection, use, care and maintenance of protective clothing against heat and flame

Le présent Rapport Technique (TR) a été adopté par le CEN le 5 octobre 2018. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 162.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	4
Introduction	5
1 Domaine d'application	7
2 Processus complet	8
2.1 Présentation des logigrammes	8
2.2 Logigramme	8
3 Termes et définitions	8
4 Sélection	13
4.1 Généralités	13
4.2 Évaluation des risques	14
4.3 Définition du niveau de protection devant être assuré par le vêtement pour chaque activité	15
4.4 Habillement de protection optimale	15
4.5 Demande d'informations	17
4.6 Essais réalisés avec les porteurs (des vêtements de protection)	18
4.7 Essais complémentaires destinés à faciliter le processus de sélection	20
4.8 Autres éléments à prendre en considération	21
4.9 Compatibilité	22
4.9.1 Généralités	22
4.9.2 Compatibilité physique	23
4.9.3 Compatibilité thermique	23
5 Utilisation	23
5.1 Généralités	23
5.2 Formation	24
5.3 Mise en service des vêtements de protection	25
5.4 Tenue du dossier de suivi	25
5.5 Examen périodique	26
5.6 Évaluation et surveillance en cours d'utilisation	26
5.7 Fréquence de nettoyage en fonction du type de vêtement de protection	27
6 Entretien	28
6.1 Généralités	28
6.2 Nettoyage	30
6.3 Séchage	31
6.4 Décontamination	32
6.5 Étiquetage, marquage et instructions d'utilisation/instructions du fabricant/instructions destinées à l'utilisateur	32
6.6 Stockage	32
7 Maintenance	33
7.1 Généralités	33
7.2 Inspection	35
7.2.1 Généralités	35
7.2.2 Calendrier d'inspections par l'utilisateur	36

CEN/TR 14560:2018 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

7.2.3	Éléments devant faire l'objet d'une inspection	36
7.2.4	Décisions.....	37
7.3	Réparations et modifications.....	38
7.4	Élimination.....	38
Annexe A (informative) Niveaux de performance par rapport aux vêtements conçus pour fournir une protection contre la chaleur et la flamme		
A.1	Généralités.....	39
A.2	Normes décrivant les exigences de performance relatives aux vêtements ou aux matériaux de protection	41
Annexe B (informative) Évaluation des risques.....		
Annexe C (informative) Exemples : relation entre le type d'activité, le type de danger lié à la chaleur/flamme associé à l'activité et le vêtement de protection à choisir en fonction des normes de produit existantes		
Annexe D (informative) Logigramme de sélection, d'utilisation, d'entretien et de maintenance des vêtements de protection contre les risques liés à la chaleur et à la flamme.....		
Annexe E (informative) Essais de performance pratique.....		
E.1	Ergonomie.....	60
E.2	Protection contre le froid	65
E.3	Protection contre la pluie	66
E.4	Paramètres à mesurer	66
E.5	Essais supplémentaires.....	67
E.6	Protection contre la chaleur.....	67
E.7	Charge thermique physiologique	67
Annexe F (informative) Description des risques de blessure par brûlure		
Annexe G (informative) Étiquetage, marquage et instructions d'utilisation/instructions du fabricant/instructions destinées à l'utilisateur (pour l'achat).....		
Bibliographie.....		
		76

Avant-propos européen

Le présent document (CEN/TR 14560:2018) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 162 « Vêtements de protection, y compris la protection de la main et du bras et y compris les gilets de sauvetage », dont le secrétariat est tenu par DIN.

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace le CEN/TR 14560:2003.

Introduction

Pour les fabricants et les utilisateurs d'équipements de protection individuelle, les Règlements et Directives européens suivants sont importants :

- Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle (abrogeant la Directive 89/686 CEE) ;
- Directive 89/656/CEE relative à l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Le Règlement (UE) 2016/425 indique que, pour être commercialisés, les EPI doivent satisfaire aux exigences essentielles de santé et de sécurité, et pas nécessairement aux diverses normes EN ou EN ISO pertinentes. Néanmoins, quasiment tous les EPI satisfont aux exigences essentielles via des normes, car les normes harmonisées confèrent une présomption de conformité aux exigences de la directive. C'est la raison pour laquelle nous allons consacrer un certain temps à expliquer certaines normes et à indiquer quelles informations elles fournissent au sujet de l'habillement de protection contre la chaleur et la flamme. Il convient que les exigences et les méthodes d'essai soient, dans la mesure du possible, représentatives des risques contre lesquels il est nécessaire de protéger l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisation.

Il faut que le lecteur soit conscient que lorsque l'EPI est destiné à être utilisé en milieu professionnel, la législation nationale et européenne destinée à garantir la sécurité des employés s'appliquera généralement. Il est indispensable que ledit EPI réponde aux exigences du Règlement (UE) 2016/425. La Directive 89/656/CEE (Directive relative à l'utilisation) prévoit que l'employeur qui ne fournit pas d'EPI adéquat commet une infraction pénale et que sa responsabilité peut être engagée si un employé subit une blessure prévisible. À l'inverse, si l'employé ne porte pas l'EPI adéquat après avoir reçu une formation et des instructions adéquates, il peut également être poursuivi et/ou licencié et il perdra probablement ses droits à tout, ou partie, des dommages-intérêts en cas de blessure ou de maladie consécutive à ce manquement.

Les informations contenues dans le présent rapport technique sont destinées à aider les utilisateurs, les employeurs et les acheteurs (ou la personne qui les conseille) dans la prise de décisions concernant la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection destinés aux employés exposés aux risques liés à la chaleur et à la flamme (par exemple : soudage industriel, lutte contre l'incendie, premiers secours).

Le présent rapport technique a pour objet de fournir un document guide relatif à l'habillement de protection contre la chaleur et la flamme dans le but d'évaluer et de réduire les risques pour la sécurité et les risques potentiels pour la santé associés à des vêtements de protection mal entretenus, contaminés, détériorés ou endommagés. Le présent guide pour la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance fournit des réponses de base, des critères et des options pour les personnes qui sélectionnent ou utilisent des vêtements de protection tout au long de leur cycle de vie, en ce qui concerne la protection que ces derniers fournissent contre la chaleur et la flamme ou les vêtements de protection endommagés.

Les principaux thèmes qu'un employeur doit prendre en compte sont mis en évidence dans le présent rapport technique. De nombreux paragraphes du présent document contiennent des listes à puces destinées à stimuler la réflexion et des options qu'il peut être nécessaire de prendre en compte. Un certain nombre de logigrammes créés pour faciliter la compréhension du déroulement du présent document peuvent être utilisés comme processus dans le cycle de vie des vêtements de protection contre la chaleur et la flamme, de leur sélection jusqu'à leur élimination. Il peut être nécessaire de répéter ce(s) logigramme(s) un certain nombre de fois afin d'obtenir la solution optimale ou de garantir une protection adéquate continue. Les annexes fournissent des détails supplémentaires qui rendraient le corps principal trop compliqué à lire, mais qui sont nécessaires pour décrire les dangers et les risques, la valeur des méthodes d'essai pour l'utilisateur final, etc.

Le présent rapport ne comporte pas de références normatives. Toutes les références sont de nature informative uniquement.

L'Annexe A donne les détails des normes européennes actuelles relatives aux vêtements conçus pour assurer une protection contre la chaleur et la flamme.

Il faut connaître et prendre en compte la compatibilité avec d'autres éléments d'EPI qui protègent également contre la chaleur et la flamme, mais il convient également de prendre en compte d'autres risques.

Il convient que la sélection de l'habillement de protection contre la chaleur et la flamme se fonde sur votre propre évaluation des risques et il convient qu'elle ne soit pas copiée sur d'autres documents d'approvisionnement.

Pour la législation européenne relative aux EPI, voir le Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et la Directive européenne 89/656/CEE relative à l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

1 Domaine d'application

Le présent document fournit des recommandations aux employeurs, aux utilisateurs et aux acheteurs en ce qui concerne les exigences relatives à la sélection, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des vêtements de protection contre la chaleur et la flamme, et il est conforme à la législation européenne.

Le présent document ne traite pas de façon exhaustive tous les problèmes de sécurité associés à l'utilisation d'équipements conformes de protection individuelle contre la chaleur, la flamme et les autres risques connexes.

Il est important de ne pas considérer le présent document comme traitant l'ensemble des questions de sécurité associées à l'utilisation du présent document par des installations d'essai ou de réparation. Il incombe aux personnes et aux organismes qui utilisent ce document et tout autre rapport technique sur les normes relatives aux EPI de :

- réaliser une évaluation des risques ;
- sélectionner les vêtements de protection et autres EPI ;
- s'assurer qu'ils fournissent une protection complète, seulement lorsque la compatibilité a été évaluée, y compris une compréhension du lieu et de l'environnement de travail afin de déterminer les propriétés des vêtements de protection contre la chaleur et la flamme, en vue d'établir des pratiques en matière de santé et de sécurité ;
- et déterminer l'applicabilité des limitations réglementaires avant d'utiliser le présent rapport technique pour toute conception, fabrication et essai.

Le présent guide est destiné à tous les utilisateurs finaux qui peuvent être confrontés à des risques liés à la chaleur et à la flamme, bien qu'il se concentre sur les quatre premiers utilisateurs de la liste ci-dessous :

- industries pétrochimique et chimique ;
- soudeurs et fonderies ;
- services publics (électricité, gaz, eau) ;
- sapeurs-pompiers et services de secours ;
- sports (sports mécaniques, navigation de plaisance, etc.) ;
- forces de sécurité (armée, police et organismes privés).

Il est important qu'aucune partie des présentes n'empêche une autorité d'aller au-delà des exigences minimales indiquées dans les normes correspondantes.